**PROJET**

*(Version française non officielle)*

# Manifeste du FEPH sur les élections européennes de 2024

# adoptée par le 5th Parlement européen des personnes handicapées Bruxelles, le 23 mai 2023

## Introduction

Le Forum européen des personnes handicapées, une organisation indépendante qui représente depuis plus de 25 ans les intérêts de 100 millions de personnes handicapées, a organisé le 23 mai, le 5ème Parlement européen des personnes handicapées, en collaboration avec ses organisations membres et sous les auspices du Parlement européen.

Le 5ème Parlement européen des personnes handicapées a rassemblé autour de 700 délégués handicapés de toute l'Europe, représentant la diversité du mouvement européen des personnes handicapées.

En vue des prochaines élections européennes de 2024, les délégués du 5ème Parlement européen des personnes handicapées ont adopté le Manifeste suivant dans le but d'orienter les programmes politiques des candidats au Parlement européen, de la future Commission européenne nommée après les élections, et de toutes les politiques pertinentes affectant l'avenir des personnes handicapées en Europe et au-delà.

Ce Manifeste présente les principales priorités des personnes handicapées que les institutions de l'Union européenne doivent respecter, dans le plein respect de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) et de la devise du mouvement des personnes handicapées "rien sur nous, sans nous".

## Construire un avenir inclusif pour les personnes handicapées dans l'UE

Nous appelons les dirigeants politiques de l'Union européenne (UE) à :

## Garantir la participation des personnes handicapées à la vie politique et publique de l'UE

* Veiller à ce que les personnes handicapées aient le droit de vote et d'éligibilité aux élections, indépendamment de leur capacité juridique et de leur pays de résidence dans l'UE.
* Adopter des mesures visant à maximiser l'accessibilité de l'ensemble du processus électoral (procédures, installations et matériel) et à faciliter la possibilité de voter de manière indépendante et secrète et de choisir une personne de confiance pour l'aider à voter.
* Impliquer les personnes handicapées dans l'élaboration des programmes politiques pour les élections européennes, augmenter le nombre de candidats handicapés et améliorer l'égalité entre les hommes et les femmes au Parlement européen.
* Adopter des mesures pour mieux prévenir et protéger les candidats aux élections européennes contre la cyberviolence et le harcèlement, y compris les discours de haine fondés sur le handicap, le sexe, l'appartenance ethnique et l'orientation sexuelle.
* Soutenir le remplacement des régimes de prise de décision substituée qui privent les personnes handicapées de leur capacité juridique par des régimes de prise de décision assistée.
* Mettre à disposition les ressources et les outils nécessaires à la participation effective de la diversité des personnes handicapées et des organisations qui les représentent aux affaires publiques de l'UE, y compris à la préparation et à la négociation des lois et des initiatives de l'UE, ainsi qu'au prochain budget de l'UE.
* Améliorer le niveau général d'accessibilité des institutions de l'UE, ainsi que de l'ensemble de ses bâtiments, outils et documents numériques, informations et communications, en se conformant à la législation harmonisée de l'UE en matière d'accessibilité, ainsi qu'en utilisant des formats faciles à lire, le braille, et en veillant à ce que l'UE reconnaisse toutes les langues des signes nationales de l'UE au niveau de l'UE.
* Créer une commission du handicap au Parlement européen après les élections européennes de 2024.

## Réaliser une Union de l'égalité pour les personnes handicapées avec la CDPH comme boussole

* Maintenir le poste de commissaire européen à l'égalité avec le mandat spécifique de mettre en œuvre la CDPH.
* Établir une nouvelle direction générale pour l'égalité et l'inclusion au sein de la Commission européenne, sous la direction du commissaire à l'égalité. Au sein de cette nouvelle direction générale, augmenter les ressources humaines et financières consacrées aux droits des personnes handicapées et veiller à ce que la CDPH soit dûment prise en compte par tous les services de la Commission.
* Créer une formation "égalité" au sein du Conseil de l'UE et un groupe de travail "handicap" au sein des organes préparatoires du Conseil.
* Nommer un point focal concernant la CDPH dans toutes les institutions et organes de l'UE, y compris au Parlement européen et au Conseil européen.
* Évaluer les progrès réalisés par la stratégie européenne pour les droits des personnes handicapées 2021-2030, et mettre à jour les actions, les ressources et les échéances pour la seconde moitié de sa mise en œuvre, y compris avec de nouvelles propositions législatives et des initiatives phares.
* Interdire la discrimination fondée sur le handicap dans et par l'UE, ce qui couvre les formes intersectionnelles et multiples de discrimination dans tous les domaines de la vie. Adopter une directive horizontale sur l'égalité de traitement afin de mieux protéger les personnes handicapées contre la discrimination, conformément à la CDPH.
* Prendre en considération la situation spécifique des femmes et des filles handicapées dans toutes les politiques pertinentes, en particulier dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques de l'UE en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.
* Réaliser une enquête à grande échelle, dans toute l'Europe, sur la violence à l'égard des femmes handicapées afin de déterminer la situation réelle à laquelle elles sont confrontées et d'élaborer et d'adopter une législation et des politiques globales pour la combattre.
* Ratifier la convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique.
* Criminaliser la stérilisation forcée des personnes handicapées.
* Proposer des mesures spécifiques pour réaliser les droits inscrits dans la CDPH pour les personnes handicapées les plus exposées au risque d'exclusion, telles que les personnes handicapées vivant en institution, les personnes handicapées ayant des besoins d'assistance importants, les personnes sourdes et aveugles, les personnes ayant des handicaps intellectuels et psychosociaux, les personnes autistes, les personnes atteintes de démence ou les personnes handicapées vivant dans la pauvreté.
* Reconnaître et traiter les questions transversales auxquelles sont confrontées les personnes handicapées racialisées, les Roms handicapés, les personnes handicapées LGBTIQ+, les personnes âgées handicapées, les jeunes handicapés, les demandeurs d'asile, les réfugiés et les migrants handicapés, ainsi que les femmes et les filles handicapées dans l'ensemble des politiques et initiatives de l'UE en faveur de l'égalité et de l'inclusion.

## Devenir une Europe plus sociale

* Mettre en place une garantie pour l'emploi et les compétences des personnes handicapées, à l'instar de la garantie pour la jeunesse qui a fait ses preuves, afin de fournir un financement et un soutien permettant aux personnes handicapées d'avoir un accès égal à l'éducation, à la formation et aux possibilités d'emploi. La garantie peut également contribuer à rendre tous les programmes de formation et de développement des compétences pleinement inclusifs et accessibles.
* Sauvegarder un budget adéquat pour la politique de cohésion dans le prochain budget de l'UE (cadre financier pluriannuel) et réserver des fonds spécifiquement pour l'inclusion sociale des personnes handicapées.
* Développer une stratégie européenne de désinstitutionnalisation et agir contre la ségrégation des personnes handicapées dans les institutions résidentielles. En outre, assurer et garantir des mesures appropriées pour assurer la transition entre les institutions et les services de vie autonome et de proximité, permettant une participation pleine et effective des personnes handicapées à la vie de la communauté.
* Adopter des instructions plus claires à l'intention des États membres sur la manière d'utiliser les fonds de l'UE, y compris ceux qui ne relèvent pas de la politique de cohésion, pour favoriser l'intégration dans la communauté et s'éloigner des soins en institution.
* Maintenir les principes généraux d'égalité entre les hommes et les femmes et de non-discrimination, y compris le principe d'accessibilité pour les personnes handicapées dans le processus de planification, de mise en œuvre et de suivi de tous les programmes financés par l'UE, de sorte que, par exemple, les investissements de l'UE ne financent pas des infrastructures inaccessibles, des transports ou de nouvelles technologies qui créent des obstacles pour les personnes handicapées.
* Présenter une proposition législative européenne visant à garantir dans tous les États membres un revenu minimum assurant un niveau de vie adéquat et prenant en considération la situation spécifique des personnes handicapées, y compris les coûts liés au handicap, ce qui peut réduire l'impact de la crise du coût de la vie.
* Adopter de nouvelles mesures pour accroître l'emploi des personnes handicapées dans des lieux de travail inclusifs et accessibles sur le marché du travail ouvert, avec un salaire équitable, des droits du travail, des aménagements raisonnables et l'accès à un système de protection sociale efficace. Mettre l'accent sur les mesures destinées aux femmes et aux jeunes handicapés, qui sont particulièrement exposés à l'exclusion du marché du travail.
* Prendre des mesures pour garantir des systèmes de sécurité sociale complets et flexibles dans lesquels les personnes handicapées peuvent conserver l'aide liée à leur handicap lorsqu'elles accèdent à un travail rémunéré. Ces systèmes favoriseront la participation au marché du travail ouvert et devraient offrir des niveaux suffisants de soutien aux personnes handicapées, réduire le risque de pauvreté et d'exclusion sociale et faire face aux dangers liés à la crise du coût de la vie.
* Proposer des actions visant à améliorer les conditions des employés handicapés travaillant dans des environnements protégés, en assurant un soutien à la transition vers le marché du travail ouvert.
* Financer des programmes de formation pour les jeunes handicapés afin de faciliter leur transition vers le marché du travail ouvert et supprimer les stages non rémunérés.
* Aider les personnes handicapées à conserver leur emploi en finançant des formations selon le modèle "Train and Place", qui prépare les personnes handicapées aux attentes liées à leur fonction avant qu'elles ne commencent à travailler, ainsi que selon le modèle "Place and Train", dans lequel la formation a lieu sur place après que la personne a commencé à exercer sa nouvelle fonction.
* Soutenir les États membres dans leurs efforts visant à garantir que tous les apprenants handicapés puissent exercer leur droit à une éducation inclusive de qualité avec un soutien personnalisé dans le système d'enseignement général. Les initiatives d'apprentissage tout au long de la vie soutenues par l'UE devraient également être accessibles aux personnes handicapées.
* Favoriser la mise en place, au niveau de l'UE et des États membres, d'espaces promouvant la participation active des enfants, y compris des enfants handicapés, facilitant ainsi la mise en œuvre réussie de la garantie européenne pour l'enfant.
* Adopter des initiatives en matière de santé qui garantissent l'accès des personnes handicapées aux normes de santé les plus élevées, ainsi que des politiques de santé qui adoptent une approche fondée sur les droits de l'homme à l'égard des personnes handicapées, notamment dans le domaine de la prévention et du traitement du cancer, de la santé mentale et de la santé sexuelle et génésique.
* Introduire des mesures pour soutenir les familles de personnes handicapées, ainsi que la possibilité pour les personnes handicapées de fonder une famille, et l'égalité de leurs droits en matière de mariage, de famille, de parentalité et de relations.
* Développer une stratégie européenne de lutte contre la solitude qui prenne en compte les personnes âgées handicapées.

## Favoriser l'accessibilité - permettre la libre circulation en Europe

* Adopter une carte de handicap à l'échelle de l'UE qui garantisse la reconnaissance mutuelle du statut de personne handicapée dans les États membres, couvrant non seulement les installations de loisirs, de culture et de sport, mais aussi tous les services spécifiques aux personnes handicapées, y compris dans les transports et d'autres services commerciaux.
* Octroyer, grâce à la carte européenne d'invalidité, l'aide nécessaire aux personnes handicapées pendant la période de transition au cours de laquelle elles se rendent dans un autre pays pour y étudier ou y travailler, le temps que leur handicap soit certifié par le nouveau pays de résidence.
* Créer une nouvelle agence européenne pour l'accessibilité, basée sur le travail du centre AccessibleEU, afin de soutenir la mise en œuvre de toute la législation harmonisée de l'UE en matière d'accessibilité.
* Veiller à ce que la transition numérique et la transition verte considèrent l'accessibilité et la non-discrimination pour les personnes handicapées comme une condition préalable essentielle pour réduire l'exclusion numérique et faire face à la crise climatique. Ceci est particulièrement pertinent dans le contexte de la législation concernant les nouvelles technologies, comme la loi sur l'intelligence artificielle, la numérisation de la justice et des soins de santé, et d'autres législations dans le cadre du Green Deal de l'UE, comme la rénovation des bâtiments et des infrastructures.
* Promouvoir les droits des consommateurs pour les personnes handicapées et la protection des personnes handicapées en tant que consommateurs potentiellement vulnérables, notamment en introduisant une législation sur l'étiquetage accessible et les services financiers inclusifs.
* Mettre à jour le règlement sur les droits des passagers afin que les personnes handicapées puissent se déplacer aussi librement que n'importe quelle autre personne dans l'UE.
* Adopter des mesures législatives pour les voyages aériens afin d'éviter des situations telles que le refus d'embarquement, l'obligation de voyager avec un assistant sans que le transporteur aérien ne paie le billet supplémentaire, le manque d'assistance de qualité dans les aéroports et l'indemnisation insuffisante en cas de perte ou de détérioration de l'équipement de mobilité.
* Intensifier les efforts pour harmoniser et étendre les exigences d'accessibilité dans les infrastructures de transport, y compris les gares et le matériel roulant, afin que tous les transports deviennent plus accessibles aux passagers handicapés.
* Introduire des mesures pour garantir que les voyageurs handicapés ne soient pas obligés de s'en remettre uniquement aux outils numériques pour accéder aux services de transport et interagir avec eux.
* Renforcer les mécanismes d'application de la législation de l'UE concernant l'accessibilité et les droits des passagers.
* Veiller à ce que le traité de Marrakech soit pleinement mis en œuvre au sein de l'UE et en coopération avec les pays partenaires du monde entier, afin que les personnes aveugles et malvoyantes et les autres personnes incapables de lire les imprimés aient accès aux mêmes livres, magazines et matériels de lecture que tous les autres citoyens.
* Étendre les exemptions de droits d'auteur à l'échelle de l'UE à d'autres œuvres culturelles afin de faciliter les adaptations accessibles et la disponibilité de ces œuvres pour toutes les personnes handicapées.
* Préparer une proposition législative visant à faciliter l'accès des personnes handicapées à des technologies d'assistance abordables.
* Investir les ressources de l'UE dans l'amélioration de la connaissance et de la disponibilité des langues des signes nationales, de la lecture facile, du braille et de tout autre moyen d'information et de communication accessible aux personnes handicapées.
* Veiller à ce que les fonds de l'UE investis dans la recherche et l'innovation, y compris dans les nouvelles technologies, respectent et soutiennent les droits des personnes handicapées.
* Promouvoir une transposition ambitieuse ainsi qu'une mise en œuvre et un suivi adéquats de la législation européenne en matière d'accessibilité des produits et services, du secteur public, des services de médias audiovisuels et des communications électroniques.
* Introduire des obligations d'accessibilité et une approche de conception universelle dans l'élaboration de toutes les politiques publiques qui façonnent le marché intérieur unique et le marché numérique de l'UE, afin de garantir la libre circulation des personnes, des biens, des produits et des services sans discrimination.

## Protéger les personnes handicapées en Europe et au-delà

* Développer et financer des services d'aide aux demandeurs d'asile et aux réfugiés handicapés dans l'UE.
* Soutenir les Ukrainiens handicapés à l'intérieur et à l'extérieur de l'Ukraine et veiller à ce que la contribution de l'UE à la reconstruction de l'Ukraine permette de construire un pays plus inclusif pour les personnes handicapées, y compris des transports et des infrastructures accessibles, et avec une vie en communauté au lieu de soins en institution ; les développements vers la reconstruction de l'Ukraine et l'adhésion de l'Ukraine à l'UE devraient se faire en coopération avec les organisations ukrainiennes de personnes handicapées.
* Prendre en considération la situation des personnes handicapées ainsi que la mise en œuvre de la CDPH dans le processus d'adhésion des pays candidats à l'UE.
* Se préparer aux crises futures en mettant en œuvre efficacement les lignes directrices existantes au niveau des Nations unies et de l'UE, qui prennent déjà en compte les besoins des personnes handicapées.
* Veiller à ce que les services essentiels de la vie quotidienne - tels que la santé, l'éducation, les infrastructures de construction, les transports et les communications - soient développés de manière à ce qu'ils continuent à fonctionner de manière égale pour les personnes handicapées dans les situations d'urgence, y compris les conflits, les pandémies et d'autres événements naturels tels que les inondations et les tremblements de terre.
* Consulter de manière significative les organisations de personnes handicapées dans le cadre de la préparation aux situations d'urgence et de la réponse à ces situations lorsqu'elles surviennent.
* Jouer un rôle de premier plan dans l'évolution mondiale vers l'inclusion des personnes handicapées dans l'action climatique, en veillant à ce que la "transition juste" profite aux personnes handicapées et n'ait pas d'impact négatif sur elles.

### Rien sur nous, sans nous.